

# Inter Commission

## ARMEE-AIR

pour étudier la défense contre les attaques aériennes.

M.M

Messimy

Rene Besnard

Le Moignic

Guy de Wendel

Belmont

Arme

Général Bourgeois

Gaston Menier

P. Bénazet

L. Tissier

Bergeon

Farjon

Air

Secrétaire

M. Binolix

- 1934 -





Séance du 6 juillet 1934.

Présent : m. M. Messimy, Binet, Le Moignie.

Président de m. Messimy.

La séance est ouverte à 9h. 45.

Le bureau de l'intercommission est ainsi constitué :

Président : m. Messimy

Vice-présidents : m. M. Gaston Menier et Paul Binet.  
Le g<sup>e</sup> Bourgeois

M. le Président. L'intercommission aura à étudier les problèmes suivants : défense contre les gaz et attaques aériennes - active (artillerie et aviation) et passive (abris) - protection physique des personnes (masques) - rapports - approvisionnements - mobilisations industrielles -

Le problème est complexe et nécessite divers ministères : Guerre, Air, Intérieur -

Je propose de dégager un certain nombre de nos collègues d'étudier chacun des aspects particuliers du problème. Les rapporteurs nous apporteraient les résultats de leur travail à la réunion des Chambres.

Sont nommés rapporteurs :

m. Le Moignie : masques - cagoules, combinaisons, types divers, approvisionnements et remèdes -

\* m. Paul Binet : artillerie de défense et aviation.

m. Guy de Wendel : principaux aspects de la question dans les pays étrangers.

m. Tissier : approvisionnement et fabrication de toxiques en France, mobilisation industrielle -

Des lettres seront adressées par le Président de la Commission aux trois ministères intérieurs pour accorder <sup>auj<sup>r</sup> d'eux</sup> les rapporteurs qui viendront d'être désignés par l'intercommission.

La séance est levée à 10 heures 15 minutes.

Séance du 22 novembre 1934.

Présents : M. M. Messing, G<sup>al</sup> Bourgeois, Tissier, Bayon, Fayon, de Wendel, G<sup>al</sup> Hirschauer, Faugier, Le Moignac, René Brouard.

Présidence de M. Messing.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

M. Guy de Wendel donne lecture de son rapport sur l'état de la Défense passive contre les attaques aériennes en France et à l'étranger.

M. le Président. Au nom de l'intercommission, je félicite M. de Wendel de nous avoir fourni un rapport accessible, documenté et de plus grand intérêt. Ne croirez-vous pas qu'il soit opportun de publier dans un grand illustré un article qui résumerait ce rapport et qui, sans parler de la France, exposerait l'état de la défense passive dans le pays étrangers ? Cet article, appuyé de quelques photographies, constituerait, il me semble, la meilleure des publicités.

Dans une prochaine réunion, nous pourrions demander au Général Deschamps de venir nous exposer l'état de la question en France.

M. Tissier. Un autre moyen de propagande serait de faire des Conférences accompagnées de projections cinématographiques.

Actuellement, nous n'avons encore rien fait pour organiser la défense contre les attaques aériennes. Au cours des vacances, j'ai organisé un Congrès de sapeurs-pompiers : eux-ci ont paru surpris lorsque je leur ai dit qu'ils seraient chargés de la défense aérienne du territoire.

Pendant la dernière guerre, il a fallu 4 mois pour qu'on se décide à répondre aux attaques par les gaz ; certains ministres étaient hostiles à l'emploi des obus toxiques. Il ne faut pas oublier dans le même cercle.

La séance est levée à 16 heures 30.

Séance du 29 novembre 1934.

Présents : m. m. Messingy, gal Bourgeois, gal Hirschauer, le Moignic, Manger, d'Harcourt, Hayez, Guy de Wendel, de La Grandière, Rambaud, B. Carrère, Farjon, Bergeon, Chassang, Belmont, Liniger, Armbuster, Rolland, Mahieu, Beuzat, Tissier, de Blois, Heyret.

Assistant à la séance M. le général Duchêne, inspecteur général de la défense aérienne du territoire ; le colonel Metrot, chef d'E.M. du général Duchêne ; le général Keller, sous-chef d'Etat-major général de l'Air ; le général Fontanez, Président de la Commission d'études et d'expériences techniques ; le colonel Le Joncour, chef d'E.M. <sup>de</sup> l'inspecteur de la D.C.A. ; le commandant Lahondé, de la Direction des Fabrications d'Armement.

Présidence de m. Messingy.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

m. le Président. Nous allons demander à m. le général Duchêne de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les mesures prises ou à prendre en France pour organiser la défense aérienne - active et passive ? Quelle est l'organisation du service de la D.A.T. ?

m. le général Duchêne. La défense aérienne comprend une organisation de sécurité générale, savoir : 1/ des postes de guet répartis sur tout le territoire - 2/ la défense active : canons, mitrailleuses, aviation de l'armée.

les postes de guet sont gardés par des volontaires et des militaires d'active. Ce service est actuellement organisé et prêt. <sup>mais</sup> Les hommes affectés aux postes de guet n'ont pas encore aucune instruction spéciale. Les postes sont commandés par des sous-officiers ; malheureusement, nos sous-officiers de réserve sont insuffisamment instruits ; il faudrait leur former dans les écoles de perfectionnement. Quant aux officiers, quelques-uns ont déjà reçu une instruction spéciale. C'est à eux qu'il appartient de former les sous-officiers et les hommes ; cette instruction seraient réalisées très rapidement.

m. le Président. Une loi de 1931 sur la convocation des volontaires constitue la mobilisation des frontaliers. Comment sont mobilisés les guetteurs ?

m. le gal Duchêne. Ils ne sont pas considérés comme frontaliers, mais on les choisit autant que possible sur place. On calcule qu'il faudrait en moyenne

48 heures pour que les guetteurs soient en place.

M. le Président. Il y aurait bien de leur appliquer la loi sur les frontières qui permettrait de les convoquer pour des périodes de 3 semaines.

M. le général Duchêne. J'en viens à la Défense active. Elle comprend des canons et des mitrailleuses qui dépendent de la Guerre ou de la Marine : on s'est efforcé de mettre à la tête de batteries du D.C.A. des officiers particulièrement bien instruits.

L'aviation ne devra pas être dirigée par le Ministre de l'Air. Quelques villes, comme Paris et Lyon, ont des unités de chasse affectées à leur défense propre. Mais d'une façon générale, l'aviation forme un bloc sous la direction du Ministre de l'Air qui dépose des forces selon les besoins du moment.

J'en ai à ma disposition et sous mes ordres que les postes de guet et la Défense active nous l'aviation. Pour les avions de chasse, je dirai en adresser au Ministre de l'Air, car je ne dispose d'aucune force d'aviation.

M. le général Bourguignon. Comment sont convoqués les postes de guet.

M. le général Duchêne. C'est le gouvernement qui décide que la Défense active doit être mise en place ; il conviendrait que les guetteurs furent convoqués 3 ou 4 jours avant la fermeture des frontières.

M. le général Hirschauer. Cette convocation devrait être immédiate.

M. Mathieu. Avez-vous demandé au Ministre de l'Air de tenir une force aérienne prête à défendre Paris.

M. le général Duchêne. Oui.

M. Farjou. Les postes de guet possèdent-ils un matériel ?

M. le général Duchêne. Oui ; ce matériel est composé de jumelles et de silhouettes d'avions.

M. Farjou. Y a-t-il aussi un matériel d'écoute ?

M. le général Duchêne. Non.

M. Rambaud. Comment les renseignements parviennent-ils aux postes de guet ?

M. le général Duchêne. Les expériences faites aux dernières manœuvres ont démontré qu'il faut environ 1/2 heure pour que un renseignement parvienne au poste de guet en passant par le centre de renseignement.

M. Rambaud. Pourquoi le renseignement n'est-il pas transmis directe-

tement au poste de guet sans passer par le centre de renseignement ? Il résulte une perte de temps.

M. le gal Duthene. Le centre de renseignement évalue les renseignements avant de les transmettre. D'ailleurs, le délai d' $\frac{1}{4}$  heure pourrait être réduit dans la pratique.

M. Rambaud. Il résulte de ce système que certaines villes, particulièrement menacées à cause de leurs voies ou de leurs installations militaires, seraient prévenues après le chef-lieu où n'existe pas le centre de renseignement.

M. le gal Duthene. Il faut que le centre de renseignement ~~puisse faire une discrimination entre~~ <sup>fais une discrimination</sup> de nombreux renseignements qui lui parviennent.

M. Liniger. Le délai de 48 heures prévu pour la mobilisation des postes de guet <sup>est</sup> beaucoup trop long ; en outre, les hommes sont inexpérimentés. Ce système me paraît très défectueux.

M. le gal Duthene. On a essayé de remédier à ces inconvenients en affectant à certains postes des hommes de l'active, de façon à constituer un embrayage de dispositif de sécurité.

M. le Président. N'oublions pas qu'en 1914 des messes considérées comme nécessitant 24 heures ont été prises en deux heures. Grâce au téléphone et à la T.S.F. une mesure ordonnée par le ministre de la guerre peut être immédiatement connue.

M. Liniger. Quelle serait l'efficacité du système de protection actuel ?

M. le gal Duthene. Ce système serait certainement incomplet dans les premiers jours de la mobilisation. La D.C.A. joue un rôle utile, mais surtout pour la marine. C'est surtout sur l'aviation de chasse qu'il faudrait compter.

M. le gal Aischauer. Un fait : on en cas d'attaque bousquie, hypothèse actuellement la plus plausible ? les douaniers sont-ils utilisés pour signaler les avions ?

M. le gal Duthene. Il y a une police "civile" de l'air, confiée aux gendarmes, qui dès le temps de paix a la mission de signaler tous les avions qui passent.

En période de tension, le gouvernement devra penser avant tout à la défense aérienne pour prévenir une attaque bousquie.

M. Mahieu. La véritable défense, c'est l'attaque chez l'ennemi. Il faut que nos avions soient prêts à partir immédiatement.

M. le Président. De quels moyens disposons-nous pour exercer la surveillance de l'air en période de tension politique ?

M. le gal Duhême. Comme j'en ai déjà dit, j'en ai pas d'variation sous mes ordres.

M. le gal Keller. Le Ministre de l'air n'a pas l'affiluer le plan de mobilisation de l'armée de l'air. Des alertes n°1 et n°2 peuvent, dans la gravité de la situation, obliger les unités de l'armée de l'air à rire sur le terrains dans un délai d'une heure après la réception du télégramme.

M. le Président. Quel matinale le Ministre de l'air a-t-il la disposition de la défense aérienne en cas de tension ?

M. le gal Keller. 6 escadrilles de chasse de 10 avions chacune pour Paris, Lyon et Metz. La partie de l'armée de l'air est entre les mains de son chef. Mais c'est la manœuvre de toute l'armée de l'air qui défendrait Paris.

M. Le Moignac. Au cours des manœuvres anglaises, les avions ont été rejoints par le sol en quelques secondes. Avez-vous également des appareils de repérage scientifique des avions ? Existe-t-il une section de recherches scientifiques ?

M. le Colonel le Jouindre. Il existe une Commission d'études et expériences physiques qui comprend des officiers et des savants chargés de s'occuper de ces questions.

M. Chassaing. Avez-vous des appareils scientifiques de repérage au sol ? En 1915, je ~~prépare~~ l'emploi d'un appareil de repérage au sol dans la zone des armées ; il fallut un an pour obtenir l'autorisation de l'Etat-major. Allons-nous retrouver sans les mêmes erreurs ?

M. le gal Duhême. Nous accueillons et examinons tous les inventaires.

M. le Cte de Poloi. Pourquoi n'employez-vous pas la T.S.F. comme moyen de liaison ?

M. le gal Duhême. A cause des bruitages possibles.

Je passe maintenant à la défense passive contre les attaques aériennes : je me bornerai à parler de la protection des vies humaines.

Il ne faut pas s'imaginer que, sur tout le territoire, la population risque d'être submergée sous les bombes. L'ennemi ne visera que les points du territoire qui l'intéressent particulièrement, comme Paris, les centres industriels et les autres d'aviation. Il faut prévoir qu'environ 200 villes et localités seraient systématiquement attaquées. On a donc concentré la défense active autour

de ces points. La défense passive doit également être étudiée spécialement dans ces localités.

Il y a deux dangers sérieux pour la population : les explosifs et les gaz.

Il faut éviter les villes de tous les éléments non indispensables à leur vie administrative, politique et économique : on a calculé que, dans une ville de 100.000 habitants, 25.000 seulement seraient utiles. Je me suis attaché à l'étude de ce problème du refoulement hors Paris et les grands centres. Mais jusqu'à présent, rien de définitif n'est encore fait à ce sujet. C'est aux préfets qu'il appartient d'évaluer le nombre de habitants à évacuer.

Comment protéger le habitant qui restera dans les villes ? L'emploi des gaz fumigènes n'est insuffisant pour le risque nucléaire. La nuit, il faudra éteindre les lumières ; l'extinction continue sera obligatoire dans un rayon de 150 km. De la zone de front, ailleurs, l'extinction se fera en cas d'alerte.

Pour la protection contre les explosifs ~~et largage~~, on ne peut construire de abris à l'épreuve de toutes les bombes ; force et de se contenter des abris existants comme les cuves. mais on peut construire des tranchées, qui constituent un abri excellent contre les éclats.

Pour la protection contre les gaz, des masques militaires seront donnés à tous les fonctionnaires publics. D'autre part, des fabricants ont accepté de fabriquer des masques pour les municipalités, bien que le mode de paiement ne soit pas encore réglé.

m. le Commandant Lahondé. Il y a actuellement une commande de 22.000 masques qui sont en cours de fabrication dans une vingtaine de jours. Le prix de chaque masque est d'environ 100 francs. On peut actuellement fabriquer 5 à 6.000 masques par jour.

m. Fayon. Ces masques offrent-ils une sécurité suffisante ?

m. le général Duchêne. Oui, contre tous les gaz actuellement connus.

m. Malherbe. Quelle est la durée d'efficacité <sup>et de conservation</sup> des masques ?

m. le Commandant Lahondé. 9 heures - la cartouche de masques peut se conserver indéfiniment.

m. Cabart-Dannerill. N'est-il pas à craindre que les Allemands nous vendent des masques ?

m. le général Duchêne. Les masques sont fabriqués uniquement par des maisons françaises. La loi sur les masques, déposée à la Chambre, visé notamment le commerce des masques. Mais actuellement, la vente des masques n'est

pas réglementée.

J'ai envoyé des circulaires aux préfets au sujet de l'organisation de la défense passive - mais on me contre de la résistance de la part des municipalités, pour que cette organisation soit contournée. Sur 90 départements, 22 seulement m'ont envoyé cette année un rapport sur cette question.

Il est donc indispensable de voter au plus tôt la loi sur la défense passive. Elle a été déposée à la Chambre par M. Larrout au mois de juin dernier ; la Commission d'administration générale est chargée de l'étude. La loi prévoit : 1) l'obligation de la défense passive pour les maires, l'extinction des lumières - 2) l'obligation d'affecter un personnel à ce service ; ce personnel aura un statut. 3) le financement de ce service résultant de la nouvelle loi.

D'autre part, une proposition de loi de M. Schleiter sur le masque a été déposée par le Gouvernement : elle définit les conditions de la fabrication et du commerce des masques.

M. le Président devant quitter la réunion, la suite de la séance est présidée par M. Bergeron.

M. de Wendel. L'organisation actuelle est déficiente, à cause de la multiplicité des administrations qui s'occupent de la question. Chaque administration travaille en孤獨, sans liaison avec les autres. Il y aurait intérêt à créer un Comité technique auprès du général inspecteur de la D.A.T. - Ce Comité recevrait les propositions des inventeurs, dont certains ont été évidemment.

M. Malherbe. Dans les départements du Nord, les municipalités ont reçu des instructions du préfet pour préparer un plan de défense passive - mais les mesures d'exécution de ce plan ne pourront être prises qu'après le vote de la loi.

M. Rolland. Je signale une campagne qui a été menée contre l'emploi des masques. Cette campagne s'appuyait sur l'autorité de certains savants, comme M. Langévin. Il faudrait faire l'éducation du public à cet égard.

M. le g<sup>e</sup> Duclos. Il est faux de prétendre qu'il n'y a pas de menaces contre les dangers aériens - mais les menaces qui existent sont évidemment relativement limitées.

M. Rambaut. L'autorité militaire opère parfois des concentrations, installe des hôpitaux, par exemple, dans certaines villes et possède des bombardements aériens.

M. le g<sup>e</sup> Duclos. Pour installer des hôpitaux, <sup>dans une ville,</sup> le Service de Santé

tout obligatoirement demander notre avis.

m. le C<sup>e</sup> de Blois. Qui a-t-on prévu pour l'évacuation de Paris?

m. le g<sup>é</sup> Duthieu. La question est à l'étude. On s'occupe actuellement de l'évacuation des organismes gouvernementaux ; mais le travail est lent. On étudie également un plan d'évacuation de la population.

m. Labat-Darnerville. Le tronc à Sainte-Geneviève n'est-il pas avec nous pour l'installation des hôpitaux ?

m. le g<sup>é</sup> Duthieu. Il nous a consultés.

m. le maire. Il existe actuellement un masque A.R.S. modifié et capable d'arrêter les arsines : est-il distribué aux armées ?

m. le g<sup>é</sup> Duthieu. À la fin du mois, on aura distribué un million de ces masques à l'armée.

La séance est levée à 17 heures 30.

---

Séance du 6 décembre 1934.

Risants : M. M. Messing, le G<sup>al</sup> Hirschauer, Taurines, Manger, Bergon, de Wendel, Delthil, Rambaud, B. Carrère, Cabat-Damerville, Chesaing, Rolland, Loubat, l'Harcourt, Borard, Hayez, de laucon, le Moignic, de la Grandière, Landier, Fajon, le G<sup>al</sup> Bourgeois, Tissier.

Assistant à la séance : M. M. le G<sup>al</sup> Duchêne, le G<sup>al</sup> Keller, le G<sup>al</sup> Fontenay, le Colonel Métrat, le Cdt Lahondé.

Présidence de M. Messing.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Suite de l'explication  
de M. le G<sup>al</sup> Duchêne.

M. le G<sup>al</sup> Duchêne - Les délais de mobilisation des postes de guet varient entre 12 et 48 heures. Il y a en outre une police civile de l'air qui, dès le temps de paix, signale tous les avions qui passent : elle est assurée par les douaniers et les gendarmes.

M. Cabat-Damerville. Pourquoi ne rétablirait-on pas les gardes-côtes pour la surveillance des frontières maritimes ?

M. le G<sup>al</sup> Hirschauer. Dans l'hypothèse où, ce soir, des avions allemands passerait la frontière, comment le saurait-on à Paris ? Nous devons en effet nous attendre à une attaque aérienne brusquée. Il faut donc que les postes de garde de l'aviation soient alertés à temps. La surveillance aérienne doit être organisée d'une façon permanente.

M. le G<sup>al</sup> Duchêne. Une organisation permanente serait certes souhaitable, mais elle exigerait beaucoup d'argent. A défaut d'une organisation, il appartient au Gouvernement de prendre certaines mesures de précaution en période de tension politique.

Pour la défense aérienne, nous disposons actuellement de 200 batteries, qui sont installées sur tous les points sensibles du territoire susceptibles d'être bombardés. On a mis en construction 100 batteries nouvelles, d'un modèle plus perfectionné ; mais ces batteries ne sont sans doute prêtes que dans 2 ans.

M. Delthil. Ce retard est inadmissible. J'ai déjà constaté que les commandes de l'Etat français étaient exécutées par nos voisins après aller des Etats étrangers, pour que ces derniers fassent plus cher !

M. Landier. Aux ateliers de Bourges, des milliers d'hommes attendent

leur tour d'embauchage. Or ces ateliers disposent d'un matériel qui pourrait décaler la production. Je ne comprends donc pas qu'il y ait de retard dans la fabrication.

M. le général Duchêne. J'insiste pour que le matériel soit livré dans le plus bref délai. Nous disposons en effet de moyens de protection tout à fait suffisants, notamment pour les stocks de pétrole accumulés dans la Bassse-Seine.

M. le Président. L'attaque sur Paris et évidemment l'éventualité la plus redoutable. Quels moyens le Ministre de l'Air a-t-il pris pour la défense de la capitale contre une attaque lorsqu'il ?

M. le général Keller. Une instruction récente du Ministre de l'Air prévoit la mise en garde de l'Armée de l'Air.

A ce moment, M. le général Maurin, Ministre de la Guerre, est en régence. M. le Président le salut au nom de l'Intergouvernement.

M. le Président. Il paraît, M. le ministre, que des retards de fabrication se produisent dans les établissements de l'Etat. Certains usines exigent pour la livraison du matériel un délai de deux ans.

M. le général Maurin. Ce délai me paraît très exagéré. Je voudrai à ce que les livraisons soient accélérées.

M. le Président. Nous sommes ici unanimes à penser qu'il est nécessaire de réaliser au plus tôt l'unité de commandement. Nous voudrions que ce sentiment fût partagié par tous les membres du Gouvernement.

M. le général Maurin. Vous savez que les instances à l'institution du commandement unique proviennent du Ministère de la Marine. J'ai déjà proposé au Président du Conseil de faire venir le Haut Comité militaire institué par M. Pictet, alors Ministre de la Défense nationale. Le Gouvernement a déjà pris une décision à cet égard : le Haut Comité militaire sera présidé par le Président du Conseil et comprendra les trois Ministres de la Défense nationale, le maréchal Ditzian et le général Commandant la D.A.T.

M. le Président. Quand pourra-t-on à des mesures d'exécution ?

M. le général Maurin. Je crois qu'il est dans l'intention du Président du Conseil de promulguer le décret organisant le Haut Comité militaire dans le plus bref délai et de renier au plus tôt le Haut Comité.

M. le Président. J'ai l'intention de provoquer un débat sur cette question au cours de la discussion de la loi de finances. Il faut, de toute urgence,

Constituer un organisme permanent, le Haut Comité militaire, actuellement, rien n'a encore été fait à cet égard.

M. le Général Maurin. Le Haut Comité militaire existe : il a été constitué en 1932 par M. Pétain, alors Ministre de la Défense nationale. Il a été réuni deux fois sous la présidence de M. Painlevé auquel M. Herriot, Président du Conseil, avait délégué ses pouvoirs.

M. le Président. Il n'a jamais réuni depuis novembre 1932. J'ai vainement pressenti les trois Ministres de la Défense nationale à ce sujet : je n'ai obtenu aucun résultat jusqu'à ce jour.

M. Delteil. On nous a dit tout à l'heure que certains canons ne seraient prêts que dans deux ans. Alors, ils seront peut-être inutiles ; c'est aujourd'hui qu'on en aurait besoin. Il y a des usines d'Etat ~~qui~~ dont les ouvriers sont en chômage : pourquoi ne pas employer ces ouvriers pour activer la fabrication du matériel ?

M. le Général Maurin. Le cas de l'usine de Bourges doit être examiné demain par une Commission spéciale ; mais cette usine doit d'abord renouveler les machines nécessaires pour exécuter les commandes qui lui ont été passées.

M. Tardieu. Il y a dans le centre des usines qui possèdent le matériel nécessaire et qui pourtant sont en chômage.

M. le Général Maurin. Ces usines sont spécialisées dans certaines fabrications. Je vous propose d'examiner leur situation avec la plus grande attention.

M. Tissier. Le Parlement a déjà demandé à maintes reprises que les usines fatiguées de matériel de guerre ne soient pas toutes concentrées dans la région parisienne. Il faut prendre les mesures de déconcentration qui imposent la défense nationale, même si elles entraînent la faillite de certains industriels. Le meilleur moyen d'arriver à un résultat, c'est de supprimer les commandes à tout industriel qui n'aura pas transporté une partie de son matériel à l'intérieur du territoire.

M. le Général Maurin. Cette concentration est plutôt le cas de fabrications de l'aviation ; car les fabrications de l'artillerie sont <sup>séparément</sup> réparties sur tout le territoire, à Bourges, au Creusot, etc. - Le problème que vous posez est d'ailleurs difficile à résoudre ; mais nous chercherons à faire travailler

au maximum les usines situées dans les régions les plus sûres.

M. Chossat. Il y a 15 ans que nous protestons contre la concentration des fabrications de guerre dans la région parisienne !

M. le général Maurin. Un décret vient d'interdire la construction d'usines de guerre dans cette région.

M. de Wendel. Si l'on veut transporter des usines à l'intérieur du territoire, il faut obliger les ouvriers spécialisés à se déplacer en leur supprimant les allocations de dommages. Tout le problème est là.

J'insiste d'autre part pour qu'on hâte la liaison entre la D.A.T. et la Présidence du Conseil : c'est là une question de première urgence.

M. le général Maurin. dès que le décret concernant le Haut Comité militaire aura paru, la question de la D.A.T. sera étudiée par ce Haut Comité. J'estime que le général Commandant la D.A.T. ne doit pas exercer seulement une mission de coordination, mais doit avoir un véritable commandement.

M. le général Maurin n'utile.

M. le général Keller. Je réponds à la question qui m'a été posée tout à l'heure au sujet de la défense aérienne du territoire. Les forces aériennes sont réparties entre l'armée de terre, l'armée de mer et l'armée de l'air. 60% de notre aviation est mise à la disposition de l'armée de terre ; 3 escadrilles sont à la disposition de la Marine. Il reste pour la défense du territoire 5 groupes de chasse, 1 groupe sur le littoral méditerranéen, 1 groupe sur la région lyonnaise, 3 groupes pour livrer la bataille en Champagne.

L'aviation sera alertée par les postes de guet ; cela demandera un certain temps. Dans une zone de 50 Km. derrière le front, il y aura des patrouilles en l'air ; puis, sur une 2<sup>e</sup> ligne de 75 Km. Les unités de défense légère seront en état d'alerte ; enfin en arrière se trouvera la vicisse du Commandant de l'armée de l'air.

M. Farjon. La défense contre une agression aérienne paraît difficile. Il faut surtout compter sur une action de représailles. Les dispositions sont-elles prises pour que les ordres soient donnés rapidement à l'armée de l'air pour déclencher l'action de représailles ? D'autre part, a-t-on pris les mesures nécessaires pour mettre à l'abri les communications essentielles ?

M. le général Keller. Les renseignements parviendront à l'armée de l'air soit par la

folie civile de l'air, soit par la D.A.T. quand les postes de guet seront en place. Tous  $\frac{3}{4}$  de nos forces de représailles (3 escadrons) sont actuellement situées dans le Nord-Est. Leur rayon d'action est de 400 Km., ce qui leur permet d'aller jusqu'à Cologne. Ils sont disponibles dans un délai d'une heure. Dans 6 mois, nous aurons <sup>l'équivalent</sup> 50 appareils pouvant aller en Allemagne.

M. le Gén. Duhem. Les renseignements arrivent à Paris après avoir passé par des centres de renseignements situés aux chef-lieux de départements. Il faut compter en moyenne  $\frac{1}{2}$  heure pour que le renseignement parvienne à destination. Il existe à Paris un centre de renseignement militaire bissomé (caserne du Prince Eugène); mais le renseignement doit d'abord passer par le collecteur "Central Archives", qui, lui, est vulnérable! J'ai demandé la création de plusieurs centraux; car la centralisation actuelle est dangereuse.

M. Farjon. Ne pourrait-on utiliser la T.S.F. pour la transmission de renseignements?

M. le Gén. Keller. L'armée de l'air a <sup>déjà</sup> un poste de commandement par T.S.F.

M. le Gén. Duhem. Une partie de crédits doit être employée à la construction d'ateliers bissomés pour les centraux téléphoniques de province.

M. le Président. L'article 2 de la loi de 1931 (frontalières) ne vise que les hommes de la disponibilité et de la première réserve. Ceux qui sont affectés aux postes de guet appartiennent en général à la deuxième réserve. Il conviendra donc de modifier la loi sur ce point, pour que les guetteurs soient soumis au régime des frontalières.

M. le Gén. Duhem. Passons à l'examen de la défense passive.

Il faudra faire sortir des villes toute la population inutile. Celles devront rester les fonctionnaires publics, les commerçants, les industriels et leurs employés et ouvriers. L'évacuation de la population peut être préparée sans frais: c'est l'affaire des�ets. La dispersion n'est pas une fuite: c'est un déport organisé pour prévenir la panique.

L'extinction des humains sera fait sans un délai d' $\frac{1}{2}$  d'heure. Jusqu'à 150 Km. de la frontière, on exige l'extinction permanente.

Pour donner l'abri, le procédé le plus pratique serait la reine. Mais beaucoup de villes résistent à un abri, pour qu'il soit content d'eux.

Des ateliers bissomés devront être construits pour les organes ~~des~~ vitaux. On a fait

à Paris l'assassinat des alios.

Il y a deux catégories de masques : 1) le masque de l'armée qui sera donné aux fonctionnaires publics - 2) le masque de la population civile.

m. le Cdt Lahaut. Ces masques sont fabriqués par 3 établissements, situés à l'intérieur du territoire.

m. le gal Duchêne. Deux, les types de masques agris pourront être vendus. Les masques protègent contre tous les gaz connus. Les prototypes existent, mais la fabrication n'en est pas encore commencée.

m. le Moignic. Pourquoi existe-t-il deux types de masques, l'un pour l'armée, l'autre pour la population civile ?

m. le gal Duchêne. Le masque militaire dure plus longtemps et peut subir des concentrations plus fortes.

m. le Président. Plusieurs de nos collègues disent avoir des renseignements sur la fabrication de gaz et la défense contre les gaz.

m. le gal Duchêne. La fabrication de gaz concerne le Ministère de la Guerre.

m. Chessaing. Pourriez-vous nous dire des bombes incendiaires ?

m. le gal Duchêne. Les plus dangereuses sont les bombes Elektron, qu'on ne peut éteindre avec de l'eau, mais seulement avec du sable.

m. Chessaing. Je crois que les bombes incendiaires sont plus à redouter que les gaz. Peut-être les Allemands hésitent-ils à employer des gaz, par crainte de la réprobation universelle - Quels sont les effets des bombes incendiaires ?

m. le gal Keller. Il y a des bombes de 1 et de 10 Kilos. Celles de 1 Kg. n'ont aucun effet de pénétration ; celles de 10 Kgs peuvent traverser 2 étages.

m. Bargoin. Avez-vous commandé un grand nombre ~~de~~<sup>7 appareils</sup> intégrant la direction de avion ?

m. le gal Duchêne. Il y a des appareils d'écoute dans les batteries de D.C.T.

m. le Président. J'ai l'intention de consacrer une réunion officielle à la question des gaz. Je terminerai, en terminant, à renvoyer, en notre nom à M. le gal Duchêne la très remarquable expo.

La réunion est levée à 17 heures 45.

SENAT



République Française

INTERCOMMISSION AIR - ARMÉE

POUR L'ETUDE DE LA DEFENSE CONTRE LES ATTAQUES AERIENNES

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Paris, le 22 Novembre 1934

Mon cher Collègue,

L'Intercommission Air-Armée qui a été créée le 3 Juillet 1934 pour étudier sous ses divers aspects la défense active et passive contre les attaques aériennes et les mesures de protection contre les gaz a commencé ses travaux. Elle se réunit chaque semaine le jeudi à 14 heures 30.

Plusieurs membres des Commissions de l'Air et de l'Armée qui n'ont pas été délégués à l'Intercommission, m'ont exprimé le désir de participer à nos travaux.

Au cas où vous partageriez ce sentiment et désireriez être convoqué régulièrement, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître avant le 26 novembre prochain par la formule ci jointe, adressée à M. Paul BINOUX, Secrétaire de la Commission de l'Armée du Sénat - Palais du Luxembourg.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à mes sentiments tout dévoués.

Le Président de l'Intercommission,  
MESSIMY.

-----  
Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

JEAN FAUCHE  
S.A.  
PARIS (75)

*Messimy*  
JEAN FAUCHE  
S.A.  
PARIS (75)



## SÉNAT

# République Française

## INTERCOMMISSION AIR - ARMÉE

POUR L'ETUDE DE LA DEFENSE CONTRE LES ATTAQUES AERIENNES

- ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; -

Paris, le 22 Novembre 1934

Mon cher Collègue,

L'Intercommission Air-Armée qui a été créée le 3 Juillet 1934 pour étudier sous ses divers aspects la défense active et passive contre les attaques aériennes et les mesures de protection contre les gaz a commencé ses travaux. Elle se réunit chaque semaine le jeudi à 14 heures 30.

Plusieurs membres des Commissions de l'Air et de l'Armée qui n'ont pas été délégués à l'Intercommission, m'ont exprimé le désir de participer à nos travaux.

Au cas où vous partageriez ce sentiment et désireriez être convoqué régulièrement, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître avant le 26 novembre prochain par la formule ci jointe, adressée à M. Paul BINOUX, Secrétaire de la Commission de l'Armée du Sénat - Palais du Luxembourg.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à mes sentiments tout dévoués.

Le Président de l'Intercommission,  
MESSIMY.

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

DOCTEUR JEAN NEYRET  
SÉNATEUR DE LA LOIRE  
6, Rue Michelet, ST-ETIENNE



qui n'ont pas été délégués à l'Intercommission, m'ont exprimé le désir de participer à nos travaux.

Au cas où vous partageriez ce sentiment et désireriez être convoqué régulièrement, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître avant le 26 novembre prochain par la formule ci jointe, adressée à M. Paul BINOUX, Secrétaire de la Commission de l'Armée du Sénat - Palais du Luxembourg.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à mes sentiments tout dévoués.

Le Président de l'Intercommission,  
MESSIMY.

---

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

ALFRED BRARD  
SÉNATEUR  
15, B<sup>e</sup> des Galoches, PARIS-8<sup>e</sup>

---

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.



---

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.



Robert BELLANGER  
Sénateur d'Ille-&-Vilaine  
Ancien Sous-Secrétaire d'Etat  
5, Rue Dufrénoy, Paris 16<sup>e</sup>

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

*Pouyer H.*



Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

*Pouyer H.*



Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

*Hinchay*



Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

*J<sup>r</sup> Dumez*



Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.



*Ch. d' Harcourt*  
de la Commission de l'armée

**SÉNAT**



*République Française*

INTERCOMMISSION AIR - ARMÉE

POUR L'ETUDE DE LA DEFENSE CONTRE LES ATTAQUES AERIENNES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Paris, le 22 Novembre 1934

Mon cher Collègue,

L'Intercommission Air-Armée qui a été créée le 3 Juillet 1934 pour étudier sous ses divers aspects la défense active et passive contre les attaques aériennes et les mesures de protection contre les gaz a commencé ses travaux. Elle se réunit chaque semaine le jeudi à 14 heures 30.

Plusieurs membres des Commissions de l'Air et de l'Armée qui n'ont pas été délégués à l'Intercommission, m'ont exprimé le désir de participer à nos travaux.

Au cas où vous partageriez ce sentiment et désireriez être convoqué régulièrement, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître avant le 26 novembre prochain par la formule ci jointe, adressée à M. Paul BINOUX, Secrétaire de la Commission de l'Armée du Sénat - Palais du Luxembourg.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à mes sentiments tout dévoués.

Le Président de l'Intercommission,  
MESSIMY.

---

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

*Louis Mattei*  
\_\_\_\_\_  
*Membre du Comité*

SÉNAT

République Française

INTERCOMMISSION AIR - ARMÉE

POUR L'ETUDE DE LA DEFENSE CONTRE LES ATTAQUES AERIENNES

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Paris, le 22 Novembre 1934

Mon cher Collègue,

L'Intercommission Air-Armée qui a été créée le 3 Juillet 1934 pour étudier sous ses divers aspects la défense active et passive contre les attaques aériennes et les mesures de protection contre les gaz a commencé ses travaux. Elle se réunit chaque semaine le jeudi à 14 heures 30.

Plusieurs membres des Commissions de l'Air et de l'Armée qui n'ont pas été délégués à l'Intercommission, m'ont exprimé le désir de participer à nos travaux.

Au cas où vous partageriez ce sentiment et désireriez être convoqué régulièrement, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître avant le 26 novembre prochain par la formule ci jointe, adressée à M. Paul BINOUX, Secrétaire de la Commission de l'Armée du Sénat - Palais du Luxembourg.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à mes sentiments tout dévoués.

Le Président de l'Intercommission,  
MESSIMY.

---

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

*M. Édouard Pannier*

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.



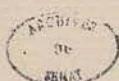
D'Ambrusler

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.



Jacquy  
J. Jacquy sénateur de la Marne

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.



Docteur C. ROLLAND  
SENATEUR DU RHONE

J. Rolland

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

Bertrand Carrère  
4<sup>e</sup> Rue

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

D<sup>r</sup> P. Loubat



**SÉNAT**

*République Française*

INTERCOMMISSION AIR - ARMÉE

POUR L'ETUDE DE LA DEFENSE CONTRE LES ATTAQUES AERIENNES



-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Paris, le 22 Novembre 1934

Mon cher Collègue,

L'Intercommission Air-Armée qui a été créée le 3 Juillet 1934 pour étudier sous ses divers aspects la défense active et passive contre les attaques aériennes et les mesures de protection contre les gaz a commencé ses travaux. Elle se réunit chaque semaine le jeudi à 14 heures 30.

Plusieurs membres des Commissions de l'Air et de l'Armée qui n'ont pas été délégués à l'Intercommission, m'ont exprimé le désir de participer à nos travaux.

Au cas où vous partageriez ce sentiment et désireriez être convoqué régulièrement, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître avant le 26 novembre prochain par la formule ci jointe, adressée à M. Paul BINOUX, Secrétaire de la Commission de l'Armée du Sénat - Palais du Luxembourg.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à mes sentiments tout dévoués.

Le Président de l'Intercommission,  
MESSIMY.

---

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission  
ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques  
aériennes.

*MM C Hayy*

SENAT

Paris, 24 Novembre 1934  
88, avenue Kléber



Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 22 Novembre, je vous envoie mon adhésion pour l'intercommission Air-Armée. Je serai très heureux d'assister à ces réunions dans la mesure où les séances de la commission des finances me le permettront.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

C. L. de Blaiz

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission ARMEE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques aériennes.



C. L. de Blaiz

SÉNAT



République Française

INTERCOMMISSION AIR - ARMÉE  
POUR L'ETUDE DE LA DEFENSE CONTRE LES ATTAQUES AERIENNES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Paris, le 22 Novembre 1934

Mon cher Collègue,

L'Intercommission Air-Armée qui a été créée le 3 Juillet 1934 pour étudier sous ses divers aspects la défense active et passive contre les attaques aériennes et les mesures de protection contre les gaz a commencé ses travaux. Elle se réunit chaque semaine le jeudi à 14 heures 30.

Plusieurs membres des Commissions de l'Air et de l'Armée qui n'ont pas été délégués à l'Intercommission, m'ont exprimé le désir de participer à nos travaux.

Au cas où vous partageriez ce sentiment et désireriez être convoqué régulièrement, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître avant le 26 novembre prochain par la formule ci jointe, adressée à M. Paul BINOUX, Secrétaire de la Commission de l'Armée du Sénat - Palais du Luxembourg.

Veuillez croire, Mon cher Collègue, à mes sentiments tout dévoués.

Le Président de l'Intercommission,  
MESSIMY.

---

Je désire être convoqué aux réunions de l'Intercommission ARMÉE - AIR chargée d'étudier la défense contre les attaques aériennes.

*Messimy*  
cher

Ministère de l'Air

26, BOULEVARD VICTOR  
PARIS (XV<sup>e</sup>)



TÉLÉPHONE

VAUGIRARD { 70-90 7 lignes groupées  
79-80 \_\_\_\_\_ d°

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

AIR-PARIS

ETAT-MAJOR-GÉNÉRAL

DE

L'ARMÉE DE L'AIR

3<sup>me</sup> SECTION

N<sup>o</sup> 684 3R

E. M. G.

NOTA: Les réponses doivent mentionner les références ci-dessous (chiffres et lettres)

N<sup>o</sup>

Objet:

Intercommission pour l'étude de la Défense Aérienne du Territoire.

République Française

Paris, le 28 Novembre 1934

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 Novembre au sujet de la participation d'un représentant du Département de l'Air à la Séance du 29 Novembre de l'Intercommission Armée-Air.

J'ai désigné le Général R. KELLER 1<sup>er</sup> Sous-Chef d'Etat-Major Général de l'Armée de l'Air pour assister Mr. le Général DUCHENE, Inspecteur Général de la Défense Aérienne du Territoire, dans l'étude des questions qui lui seront posées.

Croyz, je vous prie, mon Général à mon entier et sincère dévouement.

Jérôme



Je disire étre convoqué aux réunions de l'auto-  
commission Armée - Aïr chargé ~~d'étude de la~~  
Défense contre les attaques aériennes.

Réponses affirmatives :

m. Loubat  
m. Bertonard Carron  
m. Landier  
m. Hays  
m. Alfred Prand  
m. Heyret  
m. Taurin  
m. J. P. Rambaud  
m. le Cte de Leum  
m. Armbuster  
m. Manger  
m. Dellthil  
m-h gel Hirschauer  
m. le Cte d'Harcourt  
m. Duprey  
m. de La Grange  
m. Genancia  
m. de la Grandière  
m. Liniger  
m. Boivin. Chapeaux  
m. Rolland  
m. Jacquy  
m. Louis Martin

m. m. de Blois  
Charsainq  
Mahieu  
Lamir  
m. Cabart Damville  
R. Ballanger